

Vitres surteintées : des PV au jugé !

SÉCURITÉ ROUTIÈRE Il est désormais interdit d'équiper l'avant de sa voiture de films très occultants. Problème : la police n'a pas d'appareil pour mesurer l'opacité.

PAR ÉMILIE TORGEMEN

PAS DE CHANCE pour Frédéric Quintard. Un motard l'a arrêté alors qu'il circulait sur la route de La Rochelle (Charente-Maritime). « J'étais tranquille, je roulais à 30 km/h à l'entrée d'un lieu-dit, raconte-t-il. Mais il m'a verbalisé pour le film teinté sur mes vitres ! »

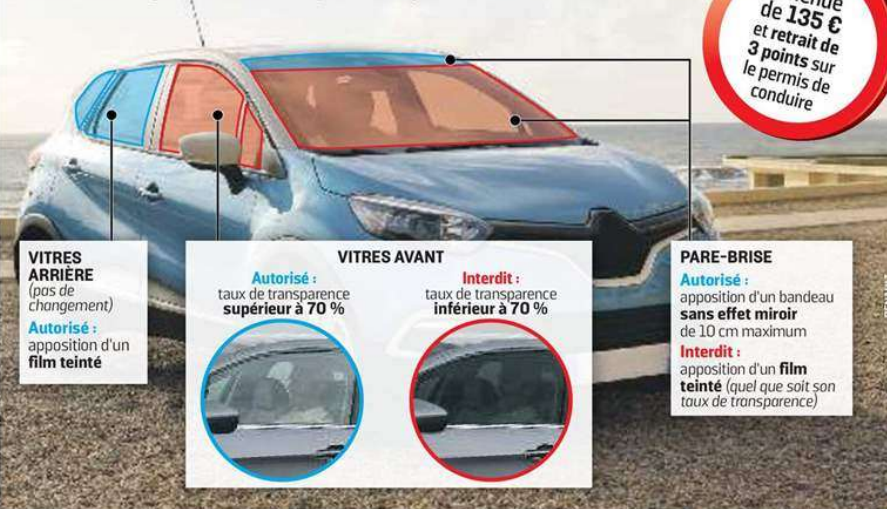
Ce mécano de 48 ans n'en revient toujours pas : « On voit parfaitement au travers. Le gendarme qui m'a aligné à lui-même reconnu qu'il n'avait aucun moyen de mesurer si la teinte était bonne. » Frédéric n'a rien signé et refuse catégoriquement la sanction. Pour ne plus se faire prendre, il a passé la matinée d'hier à décoller le film à l'aide d'un sèche-cheveux et à nettoyer la colle.

DES EXCEPTIONS POUR CERTAINS MALADES ET LES VIP

Depuis le 1^{er} janvier, le Code de la route impose en effet que les vitres avant laissent passer au moins 70 % de lumière. « Ces vitres surteintées permettent de dissimuler le non-port de la ceinture ou l'usage de téléphone au volant. C'est pourquoi les automobilistes encourent les mêmes sanctions s'ils se cachent que s'ils sont pris : 135 € et trois points, décrypte le délégué interministériel à la Sécurité routière, Emmanuel Barbe. Dans le cadre de l'état d'urgence, les forces de l'ordre ont aussi besoin de voir l'intérieur des véhicules. » Un objectif que nul ne peut sérieusement contester.

Problème, 30 % ou 70 % d'opacité, il est quasi impossible de faire la différence à l'œil nu. « Mon conseil : contester,

La nouvelle réglementation depuis le 1^{er} janvier



2,2 millions

C'est l'estimation du nombre de véhicules en France dont les vitres avant sont trop opaques

lance Rémy Josseume, avocat spécialiste du droit routier. L'interdiction est inapplicable parce que l'arrêté donne un seuil précis. Or, les forces de l'ordre ne disposent d'aucun outil de mesure homologué. »

Il existe pourtant des photographes mais, à la sécurité routière, on confirme que policiers et gendarmes n'en seront pas équipés. Selon M^e Josseume, si le texte s'était contenté d'évoquer une « transparence raisonnable » comme il existe un délit d'ivresse manifeste », les forces de l'ordre auraient pu verbaliser au jugé.

Depuis neuf mois, l'interdiction des verres trop opaques fait l'objet d'une bataille rangée. Automobilistes et professionnels de la pose de films filtrants ont attaqué le texte mais le Conseil d'Etat leur a donné tort la semaine dernière et validé l'interdiction. Désormais, ils veulent poursuivre le combat devant les juges, au cas par cas.

« En cas d'accident, l'assurance pourrait refuser le remboursement en imputant la responsabilité à cet équipement devenu non conforme », pointe Nicolas Guiselin, président de l'Association sécurité et filtration des films pour vitrage (ASFFV).

Comment savoir si vous êtes concernés ? Si les verres de votre auto sont fumés d'origine, pas de panique, vous êtes en règle : la sécurité routière a choisi d'appliquer des normes constructeurs. Seuls ceux qui ont apposé des pellicules auto-collantes peuvent être au-delà des 30 % d'opacité autorisés.

On estime tout de même que 2,2 millions de véhicules sont concernés. Et pas seule-

ment ceux de jeunes adeptes de tuning mais aussi des monospaces de bons pères de famille désireux de protéger leurs enfants des UV et de la chaleur. « Beaucoup de femmes font aussi installer des films antichocs par crainte des vols à la portière », souligne Nicolas Guiselin.

Seules exceptions à la nouvelle règle, les automobilistes atteints de certaines maladies de peau et les véhicules blindés des VIP, pour éviter d'exposer un président en visite ou une star de Hollywood. En même temps, comme ils sont désormais les seuls autorisés à rouler à l'abri des regards, ils risquent d'autant plus d'attirer l'attention.

EN BREF

SANTÉ

Il vivait avec une paire de ciseaux de 15 cm dans l'estomac. Des chirurgiens vietnamiens sont parvenus à extraire un instrument oublié dix-huit ans plus tôt par un de leurs confrères dans le ventre d'un homme aujourd'hui âgé de 54 ans, victime d'un accident de la circulation. Les ciseaux ont été repérés lors d'une échographie destinée à comprendre l'origine de ses maux de ventre.

SANGLIERS

Un tronçon d'autoroute fermé presque une journée entière pour chasser des animaux indésirables : c'est ce qui va se passer aujourd'hui de 11 heures à 18 heures sur l'A 20, entre Uzerche et Tulle. La préfecture de Corrèze a décidé d'organiser une battue « en raison de la présence d'un nombre important de sangliers aux abords de l'autoroute A 20 », qualifiée de « potentiellement dangereuse pour la circulation routière ».

ESPACE

SpaceX prévoit de reprendre le lancement de sa fusée Falcon 9 dès dimanche, après avoir déterminé l'origine de l'explosion qui a détruit le lanceur et un satellite israélien en septembre, à Cap Canaveral (Floride). Créée en 2002 par le milliardaire Elon Musk, la société doit mettre sur orbite dix satellites de télécommunication.

INSOLITE

Condamné pour ivresse... sans souffler dans l'éthylotest

Un étudiant de Montpellier a été mis à l'amende sur le seul témoignage d'une femme après un accrochage.

DE NOTRE CORRESPONDANT
À MONTPELLIER (HÉRAULT)
CLAUDE MASSONNET

IL N'A JAMAIS SOUFFLÉ dans un éthylotest. Jérémie vient pourtant d'être condamné par le tribunal de Montpellier (Hérault) pour conduite en état d'ivresse. Le tout sur la foi non pas d'un policier mais d'un simple témoin. Une décision dont ne revient toujours pas M^e Ludovic Para, l'avocat de Jérémie, actuellement étudiant en kinésithérapie.

« C'est une première en France que des juges tiennent compte d'une simple délation. C'est la porte ouver-

te à tous les abus alors que les jugements sont prononcés sur les faits réels vérifiés. Demain, va-t-on accepter le témoignage de personnes qui vont relever des excès de vitesse sur l'autoroute ? », s'indignait-il hier.

Le 23 décembre, la cour d'appel de Montpellier (Hérault) a condamné son client, le privant de permis de conduire pour six mois et lui infligeant une amende de 500 €. Pour en arriver là, les juges se sont fondés sur le récit oculaire d'un témoin qui avait assisté à l'accrochage survenu le 2 octobre 2009 dans le quartier universitaire de Montpellier. Jérémie avait embouti pendant la nuit un vé-

hicule en stationnement avant d'abandonner le sien. La femme qui se trouvait sur place avait décrit un jeune homme titubant. Elle avait estimé que le garçon était en état d'ivresse au moment où il était sorti du véhicule accidenté et elle avait appelé la police.

SUFFISAMMENT D'ÉLÉMENTS SELON LE PARQUET

Quelques semaines plus tard, le jeune homme, alors âgé de 22 ans, déjà étudiant à l'époque, avait reconnu l'accrochage mais avait nié la conduite en état d'ivresse, indiquant qu'il avait bu deux verres de sangria. Evi-

demment, si longtemps après, aucun officier de police judiciaire n'avait pu constater ni même contrôler son état éthylotest. Par ordonnance judiciaire, puis devant le tribunal correctionnel et enfin devant la cour d'appel, les juges ont condamné le jeune homme sur la foi de ce témoignage. A l'audience, devant la cour d'appel, le parquet avait estimé qu'il existait dans ce dossier suffisamment d'éléments pour confirmer la condamnation de première instance. Et hier, il n'a pas souhaité la commenter.

« On peut penser que cette décision restera isolée. Et qu'elle ne fera pas jurisprudence parce qu'elle ne

s'appuie sur aucun élément de preuve », espère l'avocat.

« Le témoin, capital dans cette affaire n'est même pas venu à la barre. Elle s'est contentée de faire une déclaration aux policiers ce soir-là. Elle dit que je sentais l'alcool. Mais comment peut-on sentir l'alcool à 30 m ? » peste Jérémie. Il n'ira toutefois pas en cassation. « Trop cher et cela interviendra beaucoup trop tard. Donc j'irai à pied à l'institut de formation de kinés de Manresa en Espagne où j'étudie et je ferai du covoiturage pour rentrer en France », ajoute Jérémie qui avait jusque-là ses douze points sur son permis de conduire...

« La terreur nous tue à petit feu »

ATTENTAT EN TURQUIE Le massacre de la boîte de nuit d'Istanbul a plongé la ville dans une ambiance ultrasécuritaire. Alors que le tireur était encore en fuite hier soir, les Stambouliotes confient leur désespoir.

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL
À ISTANBUL (TURQUIE)
JEAN-MARC DUCOS

C'EST UN SIGNE qui ne trompe pas. Des policiers en armes ont renforcé leur position sur les grands sites touristiques de l'ancienne capitale ottomane depuis l'attentat de la Saint-Sylvestre contre la discothèque la Reina, un haut lieu huppé de la fête à l'occidentale à Istanbul qui a fait 39 morts et 68 blessés. Alors que les interpellations se multiplient dans tout le pays, le tireur était toujours en fuite hier soir (voir ci-dessous).

De petits groupes discrets en uniforme ou en civil par deux ou trois patrouillent aux abords de la grande mosquée, ainsi que sur l'esplanade de la basilique-musée Sainte-Sophie. Un blouson un peu trop volumineux et la fouille est systématique. Même scénario si le sac à dos paraît un peu lourd. Lors du contrôle, une autre équipe à distance couvre la première, le doigt sur la détente des fusils d'assaut. Ils sont 22 000 policiers mobilisés en plus sur l'agglomération gigantesque d'Istanbul et ses 22 millions d'habitants qui vivent désormais dans un climat de peur.

« Mais regardez, le grand bazar est vide ! Il n'y a personne, s'exclame Murat Danis, le teneur de la boutique Altundag.



LES CLIENTS N'OSENT PLUS VENIR. MÊME AUX PIRES MOMENTS DE LA DICTATURE, NOS GRANDS-PÈRES N'ONT PAS CONNU CELA »
UN VENDEUR DE VÊTEMENTS AU GRAND BAZAR D'ISTANBUL



Istanbul (Turquie), hier. La police a renforcé ses positions sur les grands sites touristiques de la ville comme sur l'esplanade de la basilique Sainte-Sophie (à gauche). Au grand bazar (à droite), un portique de contrôle a été installé et les visiteurs, de plus en plus rares, doivent déposer leur sac à l'entrée.



LP / YANN FORÉX

Nous sommes les otages de ces actes de terrorisme. Ce n'est pas bon pour le commerce et les affaires. Les clients n'osent plus venir. Même aux pires moments de la dictature, nos grands-pères n'ont pas connu cela », se désole ce vendeur de vêtements « de bon coton », qu'il brade faute d'acheteurs.

A l'entrée supérieure de ce gigantesque marché couvert millénaire aux mille échoppes, un portique de contrôle a été installé. Les visiteurs doivent déposer leur sac. Il est gardé par quatre policiers et la fouille à corps est tatillonne. Un autre garde de sécurité passera encore les vêtements au diagnostic de son scanner portable.

« La terreur nous tue à petit feu. C'est ce que ces faux musul-

mans veulent », peste le vendeur de thés et d'épices de la boutique Tulip à l'autre extrémité du marché qui avoue « n'avoir rien vendu de la journée ». Aucun besoin de marchander, il vend à bas prix son précieux thé noir.

Les touristes sont de plus en plus rares en Turquie. Leur nombre a connu une chute de 37 % en 2015. Et a fait perdre 4 Mds€ de revenus au pays sans oublier deux points de croissance fin 2016. « Nous faisons plus attention. Depuis l'attentat, nous ne prenons plus le métro ou le bus mais des taxis pour nous déplacer dans la ville », constatent un rien désenchantés Madeleine et André, un couple de septuagénaires. Ils sont venus rendre visite à leurs enfants, des

- 37 %

Les touristes sont de plus en plus rares en Turquie. Leur nombre a baissé de 37 % en 2015.

Français expatriés. « Eux, ils ont des consignes strictes comme de ne pas se rendre dans les centres commerciaux, d'éviter les lieux comme les discothèques et de ne pas circuler la nuit », précise André, appareil photo Leica en bandoulière. Les enfants de l'école française d'Istanbul sont accompagnés en navette par bus. Et ne circulent plus seuls. « Pour l'avenir, je suis pessimiste mais pour le présent c'est inch Allah comme on dit ! » reprend Madeleine dans une petite cour à l'arrière de la grande mosquée. Et elle entend bien retourner au grand bazar profiter de la chute de la monnaie turque qui a déjà perdu 20 % de sa valeur en un an.

« Un attentat, c'est comme un crash d'avion, cela peut arriver

n'importe où à n'importe qui. Et cela ne m'empêche pas de prendre l'avion », parlent d'une même voix deux vacanciers français, Pierre Lefoulon, 27 ans, ingénieur commercial, et Tahar Benattia, 28 ans, consultant d'un cabinet d'études économiques. « Il ne faut pas tomber dans cette paranoïa. Après l'attentat, nous sommes sortis dans le quartier de Cihangir. On ne s'est pas privés. Renoncer serait une erreur », prévient Tahar, qui admet cependant « être désormais plus attentif à une valise seule ou à quelq'un au comportement étrange ».

Hier soir, la traque du suspect de l'attentat se poursuivait. Des contrôles des forces spéciales de la police militaire se déroulaient dans la ville.

Un terroriste effroyablement organisé

La suspect serait arrivé en Turquie en novembre avec sa femme.

PAR LOUISE COLCOMBET

UN TUEUR MÉTHODIQUE, sans la moindre pitié, dont le visage s'étale désormais à la une des médias turcs. Le profil de l'auteur présumé de l'attentat d'Istanbul se précise, même si les autorités turques n'avaient officiellement pas procédé à son arrestation hier soir ni même communiqué sur son identité.

Celles-ci, via plusieurs déclarations sibyllines, laissent pourtant entendre qu'elles ont identifié avec certitude le tireur qui a abattu froidement 39 personnes au Reina. Le gouvernement assure ainsi avoir récupéré des « données relatives

aux empreintes digitales et à l'apparence » du tueur, qualifié de « soldat du califat » par Daech, qui a revendiqué l'attentat lundi.

180 BALLEs TIRÉES SUR LES CLIENTS

Parmi elles, plusieurs vidéos qui ont été dévoilées hier par les médias locaux. L'une d'elles semble tirée de la caméra de vidéosurveillance d'un guichet. La seconde, à la provenance énigmatique, est une vidéo selfie enregistrée par le tueur présumé lui-même, alors qu'il se promène dans la rue. Il aurait par ailleurs été filmé par une autre caméra, alors qu'il montait dans un taxi après avoir perpétré un

véritable carnage. C'est l'autre enseignement de cette tuerie : l'homme aurait agi avec une froideur et une détermination qui font dire aux autorités turques qu'il s'est entraîné au maniement des armes. Durant les sept minutes qu'il a duré son attaque, il a ainsi utilisé des chargeurs doubles pour optimiser le temps de rechargement, visé le haut du corps pour augmenter le taux de mortalité des tirs et lancé des grenades aveuglantes pour désorienter ses cibles. Après avoir tiré plus de 180 balles sur les clients du Reina, il se serait rendu dans la cuisine durant treize minutes, prenant le temps de se changer et de nettoyer son arme, avant d'enfiler un manteau et de monter dans un



La photo du suspect de la tuerie, tirée d'une vidéo, a été diffusée hier en Turquie.

taxi... Dès lundi, quatre arrestations ont eu lieu dans la soirée, suivies d'une dizaine d'autres hier, portant à 16 le nombre de personnes en garde à vue en lien avec cette attaque. Parmi elles, l'épouse du tueur présumé,

avec qui il serait arrivé en novembre en provenance de Syrie, où ce dernier aurait combattu aux côtés de Daech, d'après un chroniqueur proche du pouvoir travaillant pour le journal « Hürriyet ». Le couple se serait installé avec ses deux enfants à Konya, au sud du pays, afin de mieux brouiller les pistes. Ultime précision, l'homme serait originaire d'Asie centrale, d'après les enquêteurs cités par des médias turcs, et pourrait être lié à une cellule qui a commis un triple attentat suicide à l'aéroport d'Istanbul, qui avait fait 47 morts en juin dernier.

Néanmoins, après d'intenses spéculations toute la journée d'hier, un Kirghiz de 28 ans, ressemblant à l'assaillant présumé, a finalement été mis hors de cause.